Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Communiqué de presse

Mercredi 9 mars 2016

Signature d'un nouveau partenariat en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) a signé le 22 janvier 2016 une convention partenariale pluriannuelle (2015-2017) avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Unifaf (Organisme Paritaire Collecteur Agréé – OPCA – de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale).

Cette convention s'inscrit dans la continuité des travaux conduits par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) et notamment du rapport La scolarisation des élèves en situation de handicap publié en juillet 2013.

Elle a pour objet de réaliser une action de formation conjointe à destination des professionnels concourant à la scolarisation des élèves en situation de handicap et vise à favoriser les coopérations interprofessionnelles des acteurs d'un même territoire et le partage de références communes.

Ainsi les personnels de l'Éducation nationale, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), des personnels des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et des agences régionales de santé (ARS) se formeront ensemble pour travailler à la personnalisation des parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap pour une école toujours plus inclusive.

Le programme de la formation, son contenu pédagogique, les supports de formation et les modalités d'évaluation sont définis conjointement par le MENESR, la CNSA, Unifaf et le CNFPT.
Un consortium, réunissant l'Université Blaise Pascale de Clermont-Ferrand, la fédération des APAJH, l'APF, Trisomie 21 France et l'IRTS Ile-de-France Montrouge-Neuilly-sur-Marne, piloté par l'INSHEA, a été choisi pour animer les formations.

Ces sessions de formation s'organisent à deux niveaux de responsabilité : les encadrants et les professionnels du terrain. L'accent sera mis sur le développement d'une culture locale de partenariat et de coopération, ainsi que la compréhension du rôle et des missions des différents acteurs afin d'inscrire leur action dans une démarche partenariale et pluri professionnelle.

À la suite de la phase expérimentale qui s'est tenue en 2015 sur trois académies (Lille, Amiens, Clermont-Ferrand), ce dispositif va être déployé sur l'ensemble du territoire jusqu'en 2017. Il est d'ores et déjà programmé dans cinq académies pour le premier semestre 2016 (Caen, Rouen, Orléans-Tours, Nantes, Rennes).